

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 26

Conseillers présents : 19

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 juillet 2019

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – M. ZERKOUNE – Mme BOUCHELIGA – Mme LAGRANGE – M. TUMOLO – Mme FILIPPELLI – M. KARPP – Mme TILLY (sortie de séance au point 5) – M. PETROVIC – Mme STOLL – M. SCHMIDT – Mme FERRARA – M. KREVL – Mme FARAONE – M. BITSCH – Mme SCHLICKLING – Mme FRISTOT (sortie de séance aux points 3 et 4) – M. SCHMITT (sorti de séance aux points 3 et 4).

Absents excusés : M. COCCIOLONE (qui a donné procuration de vote à M. PETROVIC) – Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme TILLY) – Mme SINDT (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme CORSO (qui a donné procuration de vote à Mme SCHLICKLING) – Mme KANICZ (qui a donné procuration de vote à M. BITSCH) – Mme CAYEN – M. DAMM (qui a donné procuration de vote à M. SCHMITT).

Point n° 2 : Subvention aux associations sportives pour l'année 2019-2020.

Monsieur PETRY, rapporteur :

Dans le cadre des subventions aux associations sportives pour l'année 2019-2020, il est proposé d'examiner les demandes de la S.S.E.P., du Hombourg Handball Club, du Judo Club de Hombourg-Haut, ainsi que celle d'Avenir et Horizon, conformément aux propositions de subventions mentionnées dans les tableaux annexés à la présente.

Des modifications dans les niveaux de championnats, afin de tenir compte des équipes jeunes et des accessions des différentes équipes, ainsi qu'une revalorisation des déplacements pour le judo club, sont proposées.

Il est à noter les bons résultats des différentes associations durant l'année sportive 2018-2019, et ce eu égard au palmarès des quatre associations.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « finances » et « affaires sportives », le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement des subventions conformément aux tableaux ci-annexés.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 15 juillet 2019

Le Maire,
Laurent MULLER



2019

SSEP			
	Nombre	Participation communale	Total
<u>Licences</u>			
Nombre de licenciés	172	12 €	2 064 €
Nombre de licenciés hombourgeois	141	22 €	3 102 €
Nb licenciés hombourgeois - 18 ans	73	28 €	2 044 €
Nb licenciés hombourgeois ZUS - 18 ans	58	55 €	3 190 €
Nb licenciés hombourgeois 18 et 26 ans	33	11 €	363 €
<u>Niveau de Championnat</u>			
U7-U9-U11	3	500	1 500 €
U17	1	1000	1 000 €
2ème niveau	1	1000	1 000 €
1er niveau		1800	0 €
3ème niveau régional	1	2500	2 500 €
<u>Formations</u>	7	30 €	210 €
<u>Palmarès</u>			
Champion 4ème division	1	1500	1 500 €
Finaliste trophée des champions District Mosellan	1	500	500 €
5ème Tour Coupe de France	1	750	750 €
16ème Finale Coupe Régionale	1	1000	1 000 €
Subvention proposée			20 723,00 €

Subvention 2018

29 497 €

JUDO			
	Nombre	Participation communale	Total
<u>Licences</u>			
Nombre de licenciés	130	12 €	1 560 €
Nombre de licenciés hombourgeois	102	22 €	2 244 €
Nb licenciés hombourgeois - 18 ans	72	28 €	2 016 €
Nb licenciés hombourgeois ZUS - 18 ans	68	55 €	3 740 €
Nb licenciés hombourgeois 18 et 26 ans	2	11 €	22 €
<u>Déplacements pour compétitions</u>			
Département	18	10 €	180 €
Région	5	15 €	75 €
Hors Région	8	45 €	360 €
<u>Formations</u>	16	30 €	480 €
<u>Palmarès</u>			
Champion de France		750	0 €
Champion de Lorraine	1	300	300 €
Champion de Moselle	4	150	600 €
2ème et 3ème place compétition départementale	6	75	450 €
3ème place championnat régional	2	150	300 €
3ème championnat de France	2	250	500 €
Subvention proposée			12 827,00 €

Subvention 2018

12 834 €

HOMBOURG HANDBALL CLUB			
	Nombre	Participation communale	Total
Licences			
Nombre de licenciés	97	12 €	1 164 €
Nombre de licenciés hombourgeois	70	22 €	1 540 €
Nb licenciés hombourgeois - 18 ans	50	28 €	1 400 €
Nb licenciés hombourgeois ZUS - 18 ans	45	55 €	2 475 €
Nb licenciés hombourgeois 18 et 26 ans	5	11 €	55 €
Niveau de Championnat			
Equipe de jeunes 9 -11	2	500	1 000 €
2ème niveau (Jeunes)	3	1 000 €	3 000 €
1er niveau (Seniors)		1 800 €	0 €
Régional	1	2 500 €	2 500 €
Formations	19	30 €	570 €
Palmarès			
Championne Régionale	2	2 000 €	4 000 €
Demi finaliste coupe de lorraine	1	750 €	750 €
Subvention proposée			18 454,00 €

Subvention 2018 10 974 €

AVENIR ET HORIZON			
	Nombre	Participation communale	Total
Licences			
Nombre de licenciés	32	12 €	384 €
Nombre de licenciés hombourgeois	18	22 €	396 €
Nb licenciés hombourgeois - 18 ans		28 €	0 €
Nb licenciés hombourgeois ZUS - 18 ans		55 €	0 €
Nb licenciés hombourgeois 18 et 26 ans	14	11 €	154 €
Niveau de Championnat			
U13/U15		250	0 €
2ème niveau		500	0 €
1er niveau		900	0 €
Futsal Régional	1	1000	1 000 €
Formations	4	30 €	120 €
Palmarès			
Champion de Moselle	1	1000	1 000 €
Champion de Lorraine	1	2000	2 000 €
Vice-Champion Grand Est	1	2500	2 500 €
Subvention proposée			7 554,00 €

Subvention 2018 2 497 €

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 26

Conseillers présents : 22

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2019

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – M. ZERKOUNE – Mme BOUCHELIGA – Mme LAGRANGE – M. TUMOLO – Mme FILIPPELLI – M. KARPP – Mme TILLY – M. PETROVIC – Mme STOLL – M. SCHMIDT – Mme THIL – Mme FERRARA – M. KREVL – Mme FARAONE – Mme CORSO – M. BITSCH – Mme CAYEN – Mme SCHLICKLING – Mme FRISTOT – M. DAMM.

Absents excusés : M. COCCIOLONE (qui a donné procuration de vote à M. ZERKOUNE) – Mme SINDT (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme KANICZ (qui a donné procuration de vote à Mme CAYEN).

Absent : M. SCHMITT.

Point n° 5 : Subvention aux associations locales au titre de l'année 2019.

Monsieur PETROVIC, rapporteur :

Les dossiers de demandes de subventions ont été envoyés à l'ensemble des associations locales connus par les services municipaux.

A la date limite de réception des dossiers, 36 associations ont déposé une demande. L'état comportant les propositions de subventions versées aux associations locales vous a été transmis, étant précisé que les dossiers de subventions sont consultables en Mairie.

Les observations suivantes peuvent être apportées :

- une participation de 30 € par jour de formation a été attribuée l'UFC Que Choisir (510 €), aux Dynamiques (360 €) et à la Compagnie de Tir à l'Arc (120 €).
- un complément de 200 € pour « œuvres caritatives » a été versé à la Conférence Saint Vincent de Paul pour la banque alimentaire.
- une participation de 1 524.50 € a été attribuée comme chaque année au Chœur d'Hommes pour la participation au chef de chœur.
- une subvention de 45 € pour service rendu à la Collectivité à l'association le peintre et son atelier pour son exposition lors des journées du Warndt
- concernant la compagnie de Tir à l'Arc, les déplacements ont été revalorisés comme pour le Judo Club, ainsi que le palmarès.

Le montant total des subventions pour l'année 2019 s'élève à 22 472.70 €.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions "finances" et "affaires sportives", le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément au tableau ci-annexé.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 11 décembre 2019

Le Maire,
Laurent MULLER



TIR A L ARC

	Nombre	Participation communale	Total
Licences			
Nombre de licenciés	16	12 €	192 €
Nombre de licenciés hombourgeois	5	22 €	110 €
Nb licenciés hombourgeois - 18 ans	4	28 €	112 €
Nb licenciés hombourgeois ZUS - 18 ans	4	55 €	220 €
Nb licenciés hombourgeois 18 et 26 ans	0	11 €	0 €
Déplacements pour compétitions			
Département	12	50 €	600 €
Région	7	100 €	700 €
Hors Région	15	150 €	2 250 €
Formations	4	30 €	120 €
Palmarès			
Champion de France		750	0 €
Champion Grand Est	2	500	1 000 €
Champion de Lorraine		300	0 €
Champion de Moselle	5	150	750 €
2ème et 3ème place compétition départementale		75	0 €
2ème et 3ème place		150	0 €
2ème et 3ème place Grand Est et France	2	400	800 €
Sélection en équipe de France	1	500	500 €
Total			7 354 €

Pour mémoire, subvention 2018 :

4 505,00 €

Associations de sports individuels

Le montant de la subvention est égale à 50 % du coût réel des licences avec un minimum de 130 €

+ 1,30 € par membre hombourgeois

+ 76 € pour manifestation exceptionnelle

+ 30 € par jour de formation dans une limite maximale de 15 jours

		COÛT DES LICENCES	NB D'ADHERENTS HOMBOURGEOIS	Subvention 2019 proposée	Rappel 2018	OBSERVATIONS
2	ASSE CHENES	901,05 €	147 158	450,53 € + 191,10 € 641,63 €	626,50 €	
3	ASSE SIMON BATZ	970,55 €	158 168	485,28 € + 205,40 € 690,68 €	770,30 €	
4	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	860,00 €	86	430,00 € + 111,80 € 541,80 €	530,00 €	
5	CLUB BOULISTES CHENES	800,00 €	31 33	400,00 € + 40,30 € 440,30 €	381,60 €	
6	AMICALE DES BOULISTES CHAPELLE	830,00 €	30 30	415,00 € + 39,00 € 454,00 €	454,00 €	
7	LES DYNAMIQUES	1 957,50 €	34 86	978,75 € + 44,20 € + 360,00 € 1 382,95 €	1 320,00 €	12 jours de formation 12 x 30 E = 360 E

8	LES SYMPATHIQUES	586,50 €	13	20	293,25 € + 16,90 € 310,15 €	373,80 €	
9	LOISIRS VELO HOMBORG	2 535,00 €	45	65	1 267,50 € + 58,50 € 1 326,00 €	354,60 €	
10	TENNIS CLUB	835,00 €	13	20	417,50 € + 16,90 € 434,40 €	503,50 €	

CATEGORIE 1	13 575,90 €	9 819,30 €
-------------	-------------	------------

GROUPE 2

ASSOCIATION A VOCATION CULTURELLE OU SOCIALE

Le montant de la subvention est égale à 115 €, augmenté de 20 % des cotisations annuelles des membres hombourgeois

- + 1,30 € pour membre hombourgeois
- + 76 € en cas de manifestation exceptionnelle
- + 30 € par jour de formation dans une limite maximale de 15 jours

		COTISATIONS DES MEMBRES HOMBOURGEOIS	NB D'ADHERENTS HOMBOURGEOIS	Subvention 2019 proposée	Rappel 2018	OBSERVATIONS
11	AMIS DES ORGUES	440,00 €	44	115,00 € + 88,00 € + 57,20 € <u>260,20 €</u>	260,20 €	
12	ASSOCIATION FAMILIALE	406,00 €	29	115,00 € + 81,20 € + 37,70 € <u>233,90 €</u>	242,10 €	
13	CHŒUR D'HOMMES	1 170,00 €	80	115,00 € + 234,00 € + 50,70 € + 1 524,50 € <u>1 924,20 €</u>	1 837,80 €	Participation au chef de chœur 1 524,50 €
14	CONFERENCE ST VINCENT DE PAUL	96,00 €	16	115,00 € + 19,20 € + 20,80 € + 200,00 € <u>355,00 €</u>	367,50 €	Tenue de la Banque Alimentaire 200 €
15	CHORALE ST ETIENNE	390,00 €	39	115,00 € + 78,00 € + 50,70 € <u>243,70 €</u>	293,20 €	

16	INSTITUT THEODORE GOUVY	576,00 €	32	153	115,00 € + 115,20 € + 41,60 € 271,80 €	271,80 €	
17	LE PRELUDE	115,00 €	14	20	115,00 € + 23,00 € + 18,20 € 156,20 €	160,50 €	
18	LE TRESOR	38,00 €	24	114	115,00 € + 7,60 € + 31,20 € 153,80 €	134,00 €	
19	LES AMIS CARNAVAL D ANTAN	160,00 €	11	36	115,00 € + 32,00 € + 14,30 € 161,30 €		
20	UFC QUE CHOISIR	1 391,00 €	73	1030	115,00 € + 278,20 € + 94,90 € + 510,00 € 998,10 €	961,40 €	17 jours de formations 17 x 30 € = 510 €

CATEGORIE 2	4 758,20 €	4 528,50 €
-------------	------------	------------

GROUPE 3

AUTRES ASSOCIATIONS

Le montant de la subvention de base est de 130 €

- + 1,30 € pour membre hombourgeois
- + 76 € en cas de manifestation exceptionnelle
- + 45 € pour service rendu à la Collectivité

		Nombre d'adhérents	Subvention 2019 proposée	Rappel 2018	OBSERVATIONS
21	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ROBERT SCHUMAN	170	186 130,00 € + 221,00 € 351,00 €	330,20 €	
22	ENTENTE ET LOISIRS VIEUX HOMBURG	10	16 130,00 € + 13,00 € 143,00 €	158,60 €	
23	JARDINS OUVRIERS CHAPELLE	219	299 130,00 € + 284,70 € 414,70 €	414,70 €	
24	JARDINS OUVRIERS CHENES	66	70 130,00 € + 85,80 € 215,80 €	210,60 €	
25	LE CLUB DE L AMITIE	47	104 130,00 € + 61,10 € 191,10 €	189,80 €	

26	LE MESSENGER HOMBOURGEOIS	21	3	130,00 € + 3,90 € <u>133,90 €</u>	132,60 €	
27	LE PEINTRE ET SON ATELIER	20	5	130,00 € + 6,50 € + 45,00 € <u>181,50 €</u>	139,10 €	Exposition dans le cadre du Warndt : 45 €
28	PHOTO CLUB LE PIXEL	24	8	130,00 € + 10,40 € <u>140,40 €</u>	141,70 €	
29	ROUTE 57 COUNTRY FOREVER	38	3	130,00 € + 3,90 € <u>133,90 €</u>	133,90 €	
30	SOCIETE DES OUVRIERS MINEURS DE LA CHAPELLE	29	12	130,00 € + 15,60 € <u>145,60 €</u>	146,90 €	
31	SOCIETE DES OUVRIERS MINEURS HHT-HELLERING	76	60	130,00 € + 78,00 € <u>208,00 €</u>	206,70 €	
32	SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	87	53	130,00 € + 68,90 € <u>198,90 €</u>	202,80 €	
33	TRADITIONS DE HOMBORG	50	40	130,00 € + 52,00 € <u>182,00 €</u>	182,00 €	

34	U.N.I.A.T.	154	185	130,00 € + 200,20 € 330,20 €	326,30 €	
35	UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS	90	106	130,00 € + 117,00 € + 750,00 € 997,00 €	237,90 €	Participation pour les 100 ans de l'association : 750 €
36	VETERANS SSEP	32	51	130,00 € + 41,60 € 171,60 €	175,50 €	
		CATEGORIE 3		4 138,60 €	3 329,30 €	
		TOTAL SUBVENTIONS		22 472,70 €	17 677,10 €	